

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 25
- votant par procuration 4
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 30 janvier 2026.

xxx

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-deux janvier, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMÂÎTRE,
Mme Fabienne MANDEVILLE, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A
FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK,
Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo
OUF, Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Pascal SZALEK	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	M. Johan GONZALEZ
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	Mme Amel TAKARLI

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Patrick WALCZAK est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.04/01.26

**Objet : Rapport d'orientation budgétaire et débat
Exercice 2026**

Délibération n° : D.04/01.26

**Objet : Rapport d'orientation budgétaire et débat
Exercice 2026**

Monsieur BELGHACHEM rappelle que l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que "dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette", mais le III de l'article 106, modifié, de la loi NOTRe, impose un cadre budgétaire et comptable défini, notamment à l'article L5217-10-4 du CGCT, précisant que "pour l'application de l'article L2312-1, la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget".

Ainsi, pour les entités du bloc communal (communes, EPCI...), le délai à respecter entre le débat d'orientation budgétaire et le vote du budget est donc porté de deux mois à dix semaines.

Ce rapport donne lieu à un débat au sein du Conseil Municipal, dans les conditions fixées du règlement intérieur du Conseil Municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2312-1,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment son article L5217-10-4,

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal (article 13) adopté par délibération n°D.82/09.20 en date du 17 septembre 2020 et modifié par avenants (*délibérations du Conseil Municipal n° D.76/09.22 du 29/9/22, n°D.80/11.23 du 30/10/23, n°D.01/02.24. n°D.03/03.25 et n°D.36/04.25*),

Le Conseil Municipal est invité :

- à prendre acte que lui a été présenté le Rapport sur les Orientations Budgétaires de l'année 2026,
- à prendre acte que ce rapport a donné lieu, en son sein, à un débat.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE QUE LE RAPPORT
SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE L'ANNEE 2026 LUI A ETE PRESENTÉ
ET QUE CE RAPPORT A DONNÉ LIEU A UN DÉBAT.**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,*

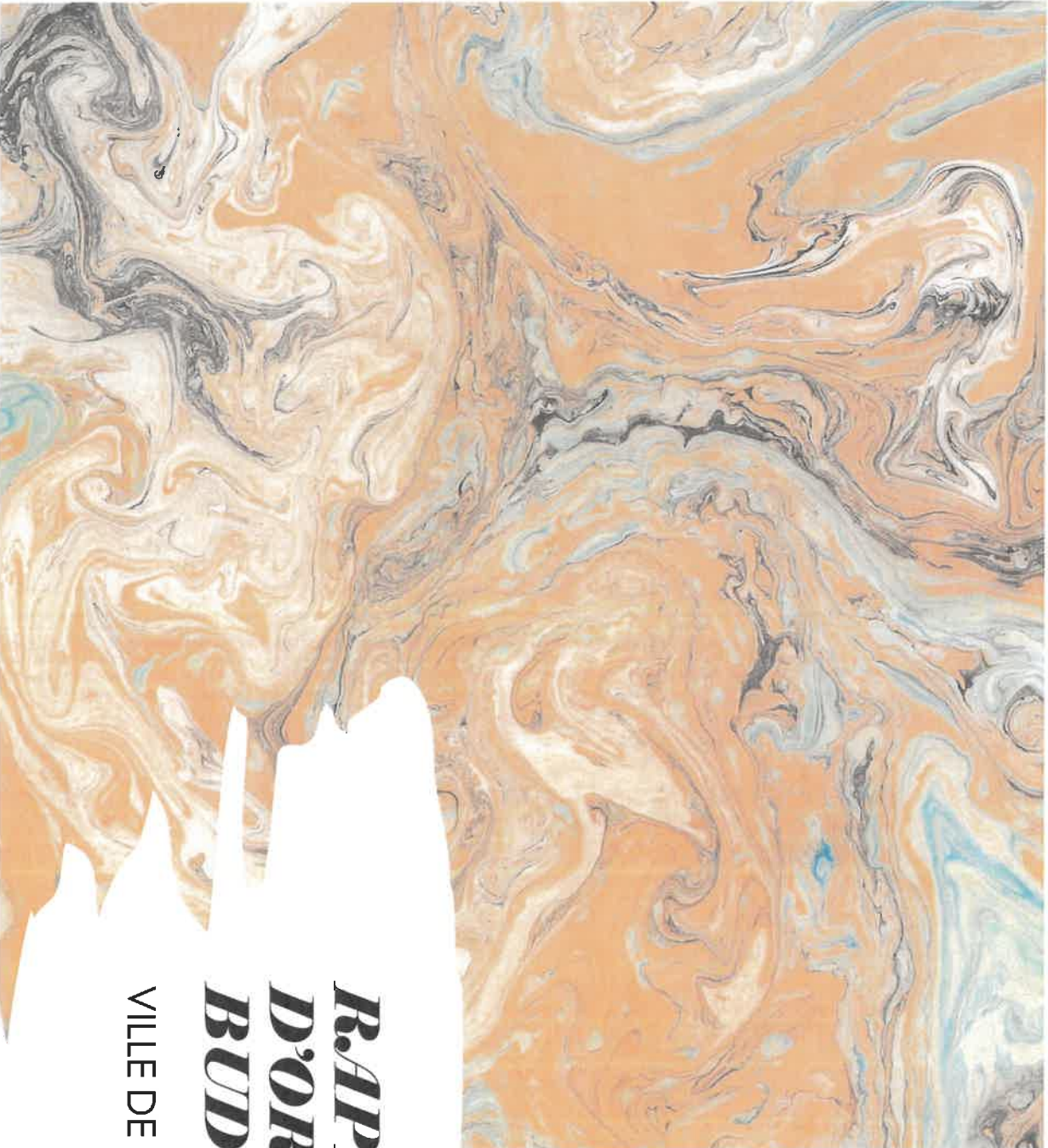


Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

Le secrétaire de séance,

Patrick WALCZAK.



LILLEBONNE

**RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2026**
VILLE DE LILLEBONNE

1) Le Contexte national

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2026 présenté par le gouvernement Lecornu est marqué par une volonté de redressement des comptes publics. En effet, un effort d'économie de 5,3 Mds d'euros est demandé aux collectivités locales. Ainsi, le 1er ministre propose de ramener le déficit public à 5% du PIB (Produit Intérieur Brut) en 2026. Quant à la dette publique, elle devrait atteindre 117,6 % du PIB.

	2024	2025 (estimation)	2026 (prévision)
Taux de croissance du PIB (%)			
Source Insee	1,2	0,9 (Banque de France – déc 2025)	1,0 (Banque de France – déc 2025)
Taux d'inflation (%)			
Source Insee	2,0	0,9 (INSEE – nov 2025)	1,3 (Banque de France – déc 2025)
Taux de chômage (%)			
Source INSEE	7,3	7,6 (Banque de France – déc 2025)	7,8 (Banque de France – déc 2025)
Taux d'intérêt OAT 10 ans (OAT : obligations assimilables du Trésor)			
Source OCDE	2,8	2,7 (décembre 2025)	2,7 (décembre 2025)
Déficit public (% du PIB – pour rappel, plafond Maastricht : 3%)			
Source Insee	5,8	5,4 (prévision gouvernement)	4,7 (prévision gouvernement)
Dette publique (% du PIB)			
Source INSEE	113,2	116,2 (prévision gouvernement)	117,6 (prévision gouvernement)
Taux de prélèvement obligatoire (% du PIB)			
Source Insee	42,8	43,6 (prévision gouvernement)	43,6 (prévision gouvernement)

PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES (LFI) 2026
CONCERNANT LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Après l'adoption par le SENAT du PLF 2026, la commission mixte paritaire n'est pas parvenue à un accord. Le budget 2026 ne pouvant plus être promulgué avant le 31 décembre, une loi spéciale a donc été adoptée le 23 décembre par les députés et les sénateurs. Malgré la revue à la baisse de la contribution des collectivités, celle-ci reste néanmoins importante.

En voici les principales mesures :

- Le dispositif de mise en réserve des recettes appelé le "Dilico 2", estimé à 2 Mds d'euros est revu à la baisse pour 890 M d'euros. Le Sénat a décidé d'exonérer entièrement les communes de ce dispositif. Ce dernier ponctionnerait les recettes des EPCI à hauteur de 250 M d'euros, les départements à 140 M d'euros et les régions à 500 M d'euros.
- Nouvelle baisse de la DC RTP (Dotation de Compensation à la Réforme de la Taxe Professionnelle) du bloc communal de 317,7 M d'euros.

- Stabilisation de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) à périmètre constant.
- Renforcement de la péréquation en 2026 de 290 M d'euros pour les communes, soit 140 M d'euros pour la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) et 150 M d'euro pour la DSR (Dotation de Solidarité Rurale)
- Réduction des allocations compensatrices relevant des locaux industriels de 19% (au lieu de 25% initialement prévu) à partir de 2026, avec un plafonnement des effets de la minoration à 2% des recettes réelles de fonctionnement. Cette réduction est estimée par le gouvernement à 379,5 M d'euros.

2) Le contexte local

Rappel des données du territoire

- Le taux de chômage des 15 à 64 ans, à Lillebonne, était de 12 % en juin 2023 (source : ABS du CCAS - septembre 2023), contre un taux de chômage national de 7,7 % au 3^e trimestre 2025 (source : INSEE).
- En 2020, le revenu médian par habitant (médiane du revenu disponible par unité de consommation) s'élevait à 18 852 € (source : ABS du CCAS-septembre 2023). En 2022 le revenu médian national s'élevait à 24 330 € (source : INSEE).
- En 2024, la Ville comptait 5 209 foyers fiscaux dont seulement 33,33 % assujettis à l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP), contre 45,31 % en moyenne nationale (source : impots.gouv.fr, année 2024 sur revenus 2023).

- En 2025, la Ville comptait 45,60 % de logements sociaux sur l'ensemble de son parc (source : fiche individuelle DGF 2025) alors qu'au niveau national, la moyenne était de 17,6 % de logements sociaux sur le parc des logements des villes,
- En 2020, le taux de pauvreté s'élevait à 20 %, contre 14,3 % au niveau national (source INSEE). Le nombre de foyers allocataires CAF était de 2 145, dont 20 % de familles monoparentales. 41 % de ces foyers allocataires sont des foyers à bas revenus (soit – de 1 071 € par mois et par unité de consommation) et 29 % des allocataires percevaient le RSA (Revenu de Solidarité Active),
- Depuis 2024, le quartier du Clairval est entré en QPV (Quartier Prioritaire de la politique de la Ville). L'établissement d'un contrat tripartite entre l'Etat, Caux Seine agglo (Csa) et la Ville devra permettre d'actionner de nouveaux leviers de cohésion sociale et de développement économique.

Les mesures locales impactant le budget de la commune

- L'entrée du quartier du Clairval en QPV (Quartier Prioritaire de la Ville) génère une exonération de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) d'environ 100 000€, en faveur du bailleur social, qui sera compensée à hauteur de 40%, soit un reste à charge d'environ 33 000 euros.
- La fermeture d'unités de production de la société EXXON CHEMICAL France n'aura pas d'impact immédiat mais se traduira par une perte de fiscalité d'environ 500 000 euros par an après le démantèlement.
- La fermeture de la société ARLANXEO ELASTOMERES France, annoncée début octobre d'ici à 2027, se traduira également par une perte de fiscalité d'environ 500 000 euros par an.

*Analyse budgétaire rétrospective et prospective **

* Les prospectives sont réalisées avec l'aide du logiciel Finance Active, en fonction des différents scénarios créés par la collectivité qui ne sont qu'une aide à la décision.

1) Recettes réelles de fonctionnement

Evolution des recettes de gestion

	Moyenne										Evolution		Evolu ^r annuelle		En € par	
	2020	2021	2022	2023	2024	2025**	2026	2027	2028	2024/2025	2020-2025	hcb. (8 870)	strate *	2024		
70-Produits des services du domaine	827 959 €	809 459 €	834 380 €	893 661 €	971 744 €	914 073 €	858 540 €	867 126 €	875 797 €	-5,93%	2,08%	110 €	114 €			
73- Impôts et taxes	9 520 573 €	9 583 779 €	9 586 601 €	9 586 936 €	9 585 959 €	9 585 685 €	9 640 708 €	9 640 708 €	9 640 708 €	0,00%	0,14%	1 548 €	946 €			
731 - Fiscalités locales	6 257 586 €	3 670 072 €	4 222 427 €	4 218 654 €	4 141 635 €	4 161 845 €	4 286 269 €	4 351 115 €	4 416 807 €	0,49%	-6,70%	1 548 €	946 €			
74-Dotations et participations	1 145 546 €	3 610 738 €	3 953 265 €	4 143 138 €	4 576 871 €	4 596 549 €	4 182 963 €	4 224 962 €	4 274 044 €	0,43%	60,25%	516 €	294 €			
75- Autres produits de gestion courante	148 466 €	163 333 €	128 696 €	130 932 €	404 061 €	305 576 €	69 000 €	69 000 €	69 000 €	-24,37%	21,16%	46 €	48 €			
Autres recettes de gestion (remb. J du personnel)	41 431 €	51 894 €	125 552 €	47 175 €	51 883 €	73 118 €	34 000 €	34 000 €	34 000 €	40,93%	15,30%	6 €	14 €			
Recettes de gestion	17 941 562 €	17 889 275 €	18 850 920 €	19 020 497 €	19 732 153 €	19 636 846 €	19 071 480 €	19 186 911 €	19 310 356 €	-0,48%	1,89%	2 225 €	1 415 €			

* source Banque Postale Retrospective 2019-2024
** chiffres non définitifs

Hypothèses retenues 2026-2028:

Chapitre 70 – Pour 2026, les produits des services ont été chiffrés selon le BP 2025 avec une évolution de +1% par an.

Chapitre 73 – Depuis le passage en nomenclature M57, ce chapitre est décomposé. Il ne reste dans ce chapitre que le FNGIR, l'attribution de compensation et la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire). A partir de 2026, le reversement du DILICO de 2025 se retrouve dans ce chapitre.

Chapitre 731 – Pas d'augmentation du taux de la fiscalité, évolution des bases fiscales de 0,8 % pour 2026, puis +1,3 % en 2027 et 2028 selon la prévision de l'IPCH par la banque de France.

Chapitre 74 – Maintien de la DSU et de la DSR pour 2026 et les années suivantes. Réévaluation des montants des subventions CAF au vu du réalisé 2025 et réduction de l'allocation compensatrice relevant des locaux industriels de 19%.

Chapitre 75 et autres recettes de gestion – La hausse des produits de gestion courante pour 2024 et 2025 s'explique par les écritures d'annulation de rattachement, auparavant faites sur le chapitre 77, qui ont été basculées sur ce chapitre depuis la mise en place de la nouvelle nomenclature M57.

Les autres recettes de gestion ont augmenté en 2022 suite à un rattrapage des indemnités journalières non perçues depuis 2019. Elles sont estimées à la baisse pour les années suivantes.

2) Dépenses réelles de fonctionnement

Evolution des Dépenses de gestion

	Evolution										Evolution 2024/2025	Evolu ^o annuelle 2020-2025	En € par hab. (8 870)	Moyenne 2024 strate *
	2020	2021	2022	2023	2024	2025**	2026	2027	2028	2024/2025				
011 - Charges à caractère général	3 093 260 €	3 423 958 €	4 016 097 €	4 421 155 €	3 963 047 €	3 941 463 €	4 402 000 €	4 333 910 €	4 488 249 €	-0,54%	5,48%	447 €	338 €	
012 - Charges de personnel	7 763 268 €	7 945 514 €	8 213 053 €	8 504 271 €	8 715 028 €	8 684 111 €	8 918 067 €	9 137 247 €	9 358 620 €	-0,35%	2,37%	983 €	673 €	
014 - Autres dépenses de gestion	211 261 €	213 497 €	196 507 €	198 330 €	197 570 €	389 693 €	211 000 €	211 000 €	211 000 €	97,24%	16,89%	22 €	22 €	
65 - Autres charges de gestion courante	2 712 422 €	2 739 890 €	2 731 674 €	2 887 729 €	3 028 963 €	2 990 056 €	3 093 094 €	3 099 900 €	3 106 828 €	-1,28%	2,05%	341 €	142 €	
↳ dont participation au CCAS	808 872 €	814 386 €	748 220 €	802 197 €	872 664 €	854 415 €	904 415 €			-2,09%	1,13%	98 €		
↳ dont participation aux budgets annexes	61 000 €	99 000 €	71 500 €	120 000 €	115 500 €	85 500 €	85 500 €			-25,97%	8,03%	13 €		
↳ dont subventions aux associations et aides aux particuliers	1 261 711 €	1 252 672 €	1 289 898 €	1 288 988 €	1 323 625 €	1 348 420 €	1 375 145 €			1,87%	1,37%	149 €		
↳ autres (licences informatique, indemnités élus, adm. non valeurs, contribution SDIS, boutiques test...)	580 840 €	573 832 €	622 056 €	676 544 €	717 172 €	701 722 €	728 034 €			-2,15%	4,16%	81 €		
Dépenses de gestion	13 780 211 €	14 322 858 €	15 157 330 €	16 011 485 €	15 904 608 €	16 005 323 €	16 624 161 €	16 782 057 €	17 164 697 €	0,63%	3,23%	1 793 €	1 176 €	

* source Banque Postale Rétrospective 2019-2024
** chiffres non définitifs

Hypothèses retenues 2026-2028:

- Chapitre 011 – nouvelle diminution des fluides pour 2026 par rapport au BP 2025. Années 2026 et 2028 avec "les Julibonades", puis évolution de +1% par an,
- Chapitre 012 – augmentation du taux de cotisation CNRACL de 3 points par an jusqu'en 2028 (selon le PLF 2025) puis maintien d'une logique de GVT (Glissement Vieillessement Technicité) à 1 % par an.
- Chapitre 014 – continuité du FPIC (Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) dérogatoire,
- Chapitre 65 – le montant de l'enveloppe des subventions ainsi que l'aide aux particuliers dans le cadre des aides aux énergies ou de l'ORFO 4 est identique au BP 2025. Le montant de la subvention pour les budgets annexes CCAS et Restauration sont remis au montant du BP 2025.

3) Capacité d'auto-financement (CAF)

La Capacité d'Auto-financement (CAF) correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Elle mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources sur son fonctionnement courant afin de financer l'investissement CAF = épargne brute

Solides Intermédiaires de gestion

	2020		2021		2022		2023		2024		2025**		2026		2027		2028		Evolution		Moyenne			
	2024/2025	2020-2025	2024/2025	2020-2025	2024/2025	2020-2025	2024/2025	2020-2025	2024/2025	2020-2025	2024/2025	2020-2025	2024/2025	2020-2025	2024/2025	2020-2025	2024/2025	2020-2025	2024/2025	Evolution	Evolu° annuelle	En € par	Moyenne	
	hab.	(8 870)	hab.	(8 870)	hab.	(8 870)	hab.	(8 870)	hab.	(8 870)	hab.	(8 870)	hab.	(8 870)	hab.	(8 870)	hab.	(8 870)	hab.	2024	2024	strate *	strate *	
Recettes de gestion	17 941 562 €	17 889 275 €	18 850 920 €	19 020 497 €	19 732 153 €	19 636 846 €	19 071 480 €	19 186 911 €	19 310 356 €	-0,48%	1,89%	2 225 €	1 415 €											
Dépenses de gestion	13 780 211 €	14 322 858 €	15 157 330 €	16 011 485 €	15 904 608 €	16 005 323 €	16 624 161 €	16 782 057 €	17 164 697 €	0,63%	3,23%	1 793 €	1 167 €											
Epargne de gestion	4 161 351 €	3 566 417 €	3 693 590 €	3 009 012 €	3 827 545 €	3 631 523 €	2 447 319 €	2 404 854 €	2 145 659 €	-5,12%	-2,55%	432 €	239 €											
Résultat financier	-293 931 €	-242 025 €	-232 481 €	-272 902 €	-328 674 €	-287 845 €	-285 452 €	-256 000 €	-271 242 €	-0,41%	-0,41%	-37 €	-21 €											
↳ dont intérêts	294 726 €	251 779 €	238 669 €	278 991 €	335 169 €	293 766 €	291 452 €	262 000 €	277 242 €	-12,35%	-0,07%	38 €	22 €											
Résultat exceptionnel hors cessions	27 827 €	62 741 €	11 826 €	30 958 €	11 744 €	4 043 €	-3 000 €	-3 000 €	-3 000 €	-65,57%	-17,09%	1 €	1 €											
↳ dont produits exceptionnels hors cession	52 979 €	67 741 €	30 166 €	94 714 €	12 955 €	6 549 €	0 €	0 €	0 €	-49,45%	-17,53%	1 €	5 €											
↳ dont charges exceptionnelles	25 152 €	5 000 €	18 339 €	63 756 €	1 211 €	2 506 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	-18,01%	-18,01%	0 €	4 €											
Epargne brute hors cessions	3 895 247 €	3 387 133 €	3 472 935 €	2 767 068 €	3 510 615 €	3 347 721 €	2 158 867 €	2 145 854 €	1 871 417 €	-4,64%	-2,81%	396 €	220 €											
Remboursement du capital courant	1 398 262 €	1 451 340 €	1 508 219 €	1 558 078 €	1 739 802 €	1 769 854 €	1 684 523 €	1 509 026 €	1 257 749 €	1,73%	5,32%	196 €	102 €											
Epargne nette hors cessions	2 496 985 €	1 935 793 €	1 964 716 €	1 208 990 €	1 770 813 €	1 577 867 €	474 344 €	636 828 €	613 668 €	-10,90%	-7,36%	200 €	118 €											
Résultat N-1	1 459 505 €	2 227 488 €	1 659 823 €	1 976 168 €	1 355 063 €	2 226 536 €	1 500 000 €	500 000 €	500 000 €															
Epargne nette avec résultat	3 956 490 €	4 163 281 €	3 624 539 €	3 185 158 €	3 125 876 €	3 804 403 €	1 974 344 €	1 136 828 €	1 113 668 €															

* source Banque Postale Rétrospective 2019-2024
** chiffres non définitifs

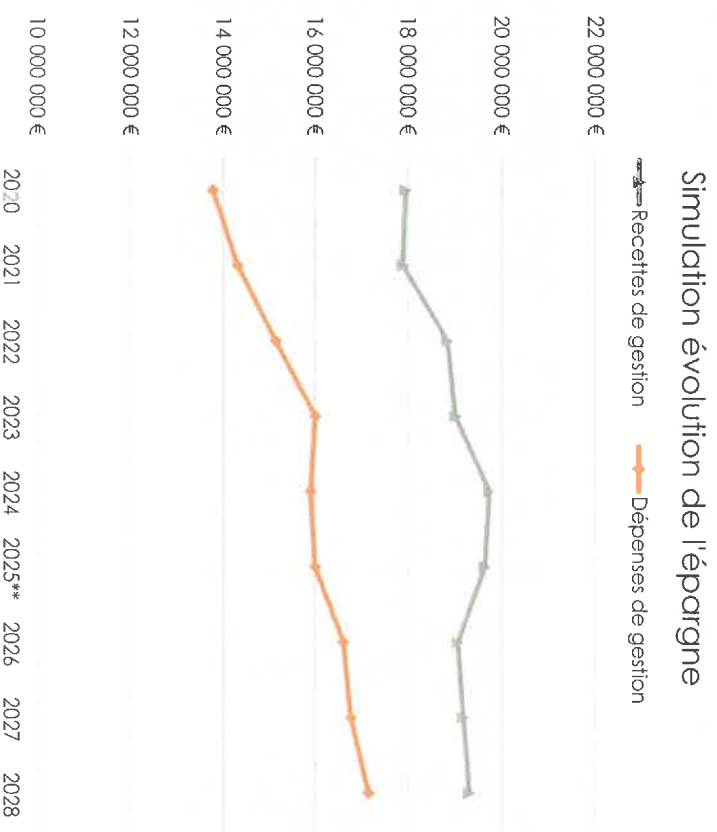
Ratios de structure

	2020		2021		2022		2023		2024		2025**		2026		2027		2028		Moyenne		strate *		
	2020	2021	2022	2023	2024	2025**	2026	2027	2028	2024	2024	strate *	strate *	2024	2024	strate *	strate *	2024	2024	strate *	strate *		
Taux d'épargne de gestion	23,12%	19,85%	19,56%	15,74%	19,38%	18,48%	12,83%	12,53%	11,11%	16,90%													
Taux d'épargne brute	21,65%	18,85%	18,39%	14,47%	17,77%	17,04%	11,32%	11,18%	9,69%	15,60%													
Taux d'épargne nette	13,88%	10,77%	10,40%	6,32%	8,96%	8,03%	2,49%	3,32%	3,18%	8,40%													
Taux d'épargne nette avec résultat	21,99%	23,17%	19,19%	16,66%	15,83%	19,36%	10,35%	5,92%	5,77%														

* source Banque Postale Rétrospective 2019-2024

L'épargne de gestion :

- mesure l'autofinancement dégagé par la Ville sur ses dépenses courantes (différence entre les recettes et les dépenses),
- rembourse le capital et les intérêts de la dette et finance les investissements en évitant de recourir à l'emprunt.



4) Recettes réelles d'investissement

Evolution des recettes d'investissement

											Evolution		Evolution annuelle		En € par		Moyenne 2024
	2020	2021	2022	2023	2024	2025**	2026	2027	2028	2024/2025	2020-2025	hab.	(8 870)	strate *			
Chap 10 - Dotations, fonds divers, hors excédent	364 415 €	764 439 €	383 984 €	455 581 €	543 269 €	256 761 €	821 000 €	1 237 638 €	1 035 950 €	-52,74%	-5,91%		61 €	78 €			
Chap 13 - Subventions d'investissement	130 711 €	176 089 €	225 436 €	478 927 €	603 671 €	2 206 568 €	630 000 €	400 000 €	400 000 €	265,52%	317,62%		68 €	94 €			
Chap 16 - Emprunts et dettes assimilées	800 000 €	0 €	1 000 000 €	1 200 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	0,00%	30,00%		225 €	94 €			
Autres recettes d'investissement (dont caution)	78 €	4 202 €	984 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		-20,00%		0 €	16 €			
Recettes d'investissement	1 295 205 €	944 729 €	1 610 404 €	2 134 508 €	3 146 940 €	4 463 328 €	1 931 000 €	3 137 638 €	2 935 950 €	41,83%	48,92%		355 €	282 €			

* source Banque Postale Rétrospective 2019-2024
** chiffres non définitifs

A ces montants s'ajoute l'autofinancement :

	2026	2027	2028
Epargne brute	2 158 867 €	2 145 854 €	1 871 417 €
Résultat N-1	1 500 000 €	500 000 €	500 000 €
TOTAL	5 609 867 €	5 783 492 €	5 307 367 €

Hypothèses retenues 2026-2028:

- Chapitre 10 – le montant du FCTVA varie selon le montant des dépenses d'équipement N-2, ce qui explique la hausse prévue pour 2026 et les années suivantes et baisse de la taxe d'aménagement de 40 000€ à 1 000€ au vu de la très faible réalisation de 2025.
- Chapitre 13 – hausse des subventions perçues dans le cadre du financement pour le projet Bigot pour 3,1 M d'euros. La différence se trouve dans les RAR (Restes à Réaliser 2026)
- Chapitre 16 – recours à l'emprunt modéré pour 2026 au regard du résultat 2025.

N'apparaissent pas dans ce tableau les excédents de fonctionnement capitalisés.

5) Dépenses réelles d'investissement

Evolution des Dépenses d'investissement

	Evolution										Evolution annuelle		En € par		Moyenne	
	2020	2021	2022	2023	2024	2025**	2026	2027	2028	2024/2025	2020-2025	hab. (8 870)	strate *	2024	2024	
Dépenses d'équipement	2 186 178 €	3 189 863 €	3 586 547 €	2 390 288 €	5 279 803 €	7 538 636 €	3 914 844 €	4 263 966 €	4 039 118 €	42,78%	48,97%	595 €	408 €			
Subventions d'équipement versées	382 131 €	141 474 €	81 526 €	69 832 €	42 160 €	10 675 €	9 500 €	9 500 €	9 500 €	-74,68%	-19,44%	5 €	12 €			
Autres dépenses	29 710 €	19 888 €	95 272 €	8 062 €	12 495 €	9 534 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	-23,70%	-13,58%	1 €	36 €			
Remboursement capital de la dette	1 398 262 €	1 451 340 €	1 508 219 €	1 558 078 €	1 739 802 €	1 769 854 €	1 684 523 €	1 509 026 €	1 257 749 €	1,73%	5,32%	196 €	102 €			
Dépenses d'investissement	3 996 280 €	4 802 565 €	5 271 565 €	4 026 260 €	7 074 261 €	9 328 699 €	5 609 867 €	5 783 492 €	5 307 367 €	31,87%	26,69%	798 €	558 €			

* source Banque Postale Retrospective 2019-2024
 ** chiffres non définitifs

Hypothèses retenues 2026-2028:

L'ensemble des projections de recettes d'investissement est imputé sur les dépenses d'équipement.

Les subventions d'équipement ne représentent plus que la subvention d'investissement à l'Association Culturelle Julibonod (ACJ) conformément au plan pluriannuel d'investissement de la convention triennale d'objectifs et de moyens.

Les autres dépenses correspondent au reversement de 0,75 % de la taxe d'aménagement à Caux Seine agglo.

6) L'évolution de l'endettement

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025**	2026	2027	2028	Moyenne annuelle hab (8 870) strate*	Moyenne 2024 strate*
Endettement												
Emprunts nouveaux	1 400 000 €	800 000 €	0 €	1 000 000 €	1 200 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 190 000 €	225 €
Emprunts mobilisés								1 500 000 €			0 €	1 €
Amortissement du capital courant	1 317 706 €	1 398 262 €	1 451 340 €	1 508 219 €	1 558 078 €	1 739 802 €	1 769 854 €	1 684 523 €	1 509 026 €	1 257 749 €	1 519 456 €	196 €
Flux net dette	82 294 €	-598 262 €	-1 451 340 €	-508 219 €	-358 078 €	260 198 €	230 146 €	-1 184 523 €	-9 026 €	242 251 €	-329 456 €	29 €
Encours de dette	11 937 783 €	11 339 520 €	9 888 180 €	9 379 961 €	9 021 883 €	9 282 080 €	9 512 226 €	9 827 703 €	9 818 677 €	10 060 928 €	10 006 894 €	1 046 €

*source Banque Postale Retrospective 2019-2024 sur une base calculée de 223 données

**montants non définitifs

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025**	2026	2027	2028	Moyenne 2024 strate *
Ratios											
Capacité de désendettement en années	3,9	2,9	2,9	2,7	3,3	2,6	2,8	4,6	4,6	5,4	4,7 ans
Taux d'endettement	67,11%	63,01%	55,04%	49,64%	47,18%	46,99%	48,41%	51,51%	51,16%	52,08%	65,90%
Taux de vieillissement théorique de la dette	11,04%	12,33%	14,68%	16,08%	17,27%	18,74%	18,61%	17,14%	15,37%	12,50%	11,00%
Intérêts/dépenses de fonctionnement	2,26%	2,09%	1,73%	1,55%	1,71%	2,06%	1,80%	1,72%	1,64%	1,68%	1,70%
Amortissement/recettes de fonctionnement	9,28%	9,41%	9,48%	9,25%	9,61%	10,50%	10,50%	10,36%	9,32%	8,03%	8,70%

Capacité de désendettement :

Endettement faible: < à 5 ans
Endettement moyen : > à 5 ans et < à 10 ans
Endettement critique: > à 10 ans et < à 15 ans
Endettement fort : > à 15 ans

La Ville de Lillebonne se situe dans la catégorie **endettement faible**, avec une capacité de désendettement de 2,8 ans en 2025, ce qui représente le triple intérêt de :

- 1) constituer des marges de manœuvre en matière de financement pour l'avenir,
- 2) maximiser la notation bancaire de la Ville et garantir ainsi l'obtention d'emprunts à des conditions favorables,
- 3) ne pas grever excessivement la section d'investissement.

7) Les marges de manœuvre en matière d'endettement

Année	Intérêts *	Capital	Annuité	Capital restant dû au 31/12	Emprunt voté au BP	Emprunt mobilisé au CA	Flux de la dette
2019	332 815,46 €	1 317 705,32 €	1 650 520,78 €	1 1937 782,75 €	1 100 000,00 €	1 400 000,00 €	82 294,68 €
2020	294 725,63 €	1 398 262,42 €	1 692 988,05 €	11 339 520,33 €	1 400 000,00 €	800 000,00 €	-598 262,42 €
2021	251 778,51 €	1 451 340,37 €	1 703 118,88 €	9 888 179,96 €	1 000 000,00 €	0,00 €	-1 451 340,37 €
2022	238 668,89 €	1 508 218,89 €	1 746 887,78 €	9 379 961,07 €	1 500 000,00 €	1 000 000,00 €	-508 218,89 €
2023	278 990,66 €	1 558 078,35 €	1 837 069,01 €	9 021 882,72 €	2 000 000,00 €	1 200 000,00 €	-358 078,35 €
2024	335 168,72 €	1 739 802,31 €	2 074 971,03 €	9 282 080,41 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	260 197,69 €
2025	293 766,17 €	1 769 854,00 €	2 063 620,17 €	9 512 226,41 €	1 500 000,00 €	2 000 000,00 €	230 146,00 €
2026	291 452,00 €	1 684 523,00 €	1 975 975,00 €	9 827 703,41 €	500 000,00 €	2 000 000,00 €	315 477,00 €
2027	262 000,00 €	1 509 026,00 €	1 771 026,00 €	9 818 677,41 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	-9 026,00 €
2028	277 242,00 €	1 257 749,00 €	1 534 991,00 €	10 060 928,41 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	242 251,00 €

simulation

En 2021 pas d'emprunt en 2020

En 2022, emprunt 2021 de 1 000 000€

En 2023, emprunt 2022 de 1 200 000€

En 2024, emprunt 2023 de 2 000 000€

En 2025, emprunt 2024 de 2 000 000€

En 2026, emprunt 2025 de 1 500 000€ + simulation emprunt 2026 de 500 000 € - taux fixe 3,5 (prospective finance active)

Simulation emprunt en 2027 de 1 500 000 € - taux fixe 3,5 (prospective finance active)

Simulation emprunt en 2028 de 1 500 000 € - taux fixe 3,5 (prospective finance active)

**ORIENTATIONS
BUDGETAIRES POUR
L'ANNÉE 2026**

1) Stratégie financière

La succession des chocs (économiques, sanitaires et géopolitiques) a créé un climat d'incertitude obligeant la Municipalité à intégrer cette réalité dans ses choix et ses prospectives. La Municipalité veillera à maintenir la qualité de ses services publics.

- maintenir l'enveloppe des subventions accordées aux associations,
- ne pas augmenter les taux de fiscalité,
- limiter les dépenses réelles de fonctionnement afin que le budget s'inscrive dans la continuité du plan de sobriété,
- maintenir une gestion patrimoniale active afin de réduire les coûts de fonctionnement des bâtiments énergivores,
- concentrer, en investissement, les efforts financiers sur les projets structurants prévus dans le programme politique. Il est nécessaire de maîtriser les dépenses pour investir dans l'avenir,
- continuer de mobiliser le levier des subventions pour assurer le financement des projets structurants et faire coïncider le calendrier des projets au calendrier des subventions.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les perspectives d'évolution de recettes réelles pour 2026 : 19 071 000€

Recettes dont :	Montant
Maintien de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	+ 29 000€
Maintien de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	+ 6 000€
Revalorisation des bases fiscales des impôts locaux	+ 189 000€
Réduction de la compensation TFB des locaux industriels	- 403 000€
Reversement du 1/3 des 90% du DILICO versé en 2025	+ 54 893€
Produits des services	+ 8 000€
Participations CAF	+ 235 000€

La Ville prévoit un maintien de la DSU et de la DSR pour 2026, la commune étant éligible à la DSU depuis 2017 et 2020 pour la DSR. Son montant est réévalué chaque année.

La revalorisation des bases fiscales des impôts locaux est de 0,8 % pour l'année 2026. De plus, au regard de la baisse de l'allocation de compensation de la TFB des locaux industriels, l'effet du coefficient correcteur est récupéré sur les impôts locaux.

La réduction de la compensation de la TFB des locaux industriels plafonnée à 2% des recettes réelles de fonctionnement de 2024 soit - 403 000€.

Reversement du 1^{er} tiers des 90% de mise en réserve appelée "Dilico" mise en place dans la LF 2025.

Concernant les produits des services, le montant a été estimé avec 1% d'augmentation du BP 2025.

Revalorisation du montant des subventions perçues par la CAF au regard du réalisé 2025.

Les perspectives d'évolution des dépenses réelles pour 2026 : 1 6 624 000 €

Dépenses dont :	Montant
Budget démocratie participative	= (10 000€)
Fluides	- 230 000€
Hausse de la masse salariale	+ 37 000€
Subventions aux associations et aides aux particuliers	= (1 375 000€)
Manifestation "les Julibonales"	+1 11 000€

Le montant du budget "démocratie participative" a été reconduit pour l'année 2026 afin que les conseils de quartier puissent mener à bien leurs projets.

Le budget consacré aux fluides est à nouveau en baisse pour 2026.

La continuité de la gestion optimale des ressources humaines permet de limiter l'augmentation de la masse salariale malgré la hausse de 3 points des cotisations CNRACL pour la 2^e année (1 20 000€ par an) .

Afin de continuer d'apporter son soutien aux associations, l'équipe municipale a décidé de maintenir le montant de l'enveloppe des subventions attribuées aux associations ainsi que les aides aux particuliers dans le cadre des aides aux énergies et de l'ORFO 4.

En 2026, est prévue la manifestation "les Julibonales" .

SECTION INVESTISSEMENT

Les perspectives d'évolution de recettes réelles pour 2026 : 5,6 M€

Recettes	Montant
Epargne brute	2 158 000€
Résultat N-1	1 500 000€
Emprunt	500 000€
FACTVA	820 000€
Subventions	630 000€
Taxe d'aménagement	1 000€

Autofinancement
(hors amortissements)

L'autofinancement est constitué par l'épargne brute, dégagée par la section de fonctionnement majorée des résultats de l'année N-1. Elle est utilisée en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité. Le surplus, constituant de l'autofinancement net, permettra le financement des investissements prévus par la collectivité.

Les perspectives d'évolution de dépenses d'investissement pour 2026 : 5,6 M€ (dont 1,684 M€ de remboursement de capital de la dette)

Dépenses dont :	Montant
Grands Projets	210 000€
PPI (église)	600 000€
Gestion et entretien du patrimoine	1 100 000€
Développement urbain	560 000€
Equipements des services	300 000€
Investissements récurrents	300 000€
Autres dépenses d'équipement	846 000€
Remboursement du capital de la dette	1 684 000€

Le niveau des dépenses d'investissement estimé pour 2026 permet, dans les projections, de maintenir un résultat d'exercice et un fonds de roulement positif. Le résultat N-1 estimé permet d'abonder en partie l'enveloppe d'investissement.

2) Stratégie de gestion

Avant tout projet, une étude devra être réalisée afin de déterminer :

- Pour les projets de fonctionnement :
 - les objectifs du projet en lien avec les besoins et intérêts de la population,
 - l'analyse des coûts / bénéfices en veillant à ce que l'opportunité de nouvelles dépenses soit analysée et que celles-ci s'inscrivent dans les orientations et priorités politiques,
 - un bilan qualitatif et quantitatif du projet échelonné sur plusieurs années,
 - réfléchir à un passage en revue des dépenses publiques pour éliminer les dépenses inefficaces ou non prioritaires.
- Pour les projets d'investissement :
 - la définition des objectifs du projet en lien avec le projet politique, les besoins et intérêts de la population, le maintien ou l'amélioration de l'état du patrimoine, les économies énergétiques...,
 - les coûts d'investissement du projet,
 - les charges induites pour les années futures (coûts directs et annexes).